Mercrediz «Découverte» 9h - 12h

Fiche d'inscription

Période 4 - du 6 février au 27 mars 2019

à remettre au Service des Affaires Scolaires en Mairie du lundi 21 janvier au vendredi 1er février 2019

Dránam :

NOIII.	FIGHOIII.									
Cochez la classe de votre enfant	СР		CE1		CE2		CM1		CM2	

Activités proposées durant la période 4

Musique - atelier photo (une heure de chaque activité), boxe, judo et philatélie

Le choix de l'activité pourra se faire au Service des Affaires Scolaires lors du dépôt de cette fiche ou par téléphone au 02 97 02 96 96

Acqueil des Mercredis «Découverte»

8h30 - 9h / 12h - 12h30

Nom .

Les enfants sont accueillis à l'école de Prat Foën dans les locaux de la garderie accessibles via le portail face au dojo.

Sortie des Mercredis «Découverte»

Mon enfant va à l'accueil de loisirs Saute - Mouton	
Mon enfant rentre seul	

Les parents ou représentants légaux déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur des **Mercredi**, «**Découverte**»

Α

. le

Signature

INFOS À CONSERVER

Le choix de l'activité pour la période 4 se fera à partir du lundi 21 janvier auprès du Service des Affaires Scolaires en Mairie

⚠ Le nombre de places par activité est limité

Le coût à la charge des familles pour la période est différencié selon les revenus En cas d'absence de votre enfant merci de contacter le service Affaires Scolaires 02 97 02 96 96 / affaires.scolaires@mairie-guidel.fr et le coordinateur des Mercredi. «Découverte» M. Erwan Rolles par SMS 06 67 19 85 42

«Les informations recueillies par le service des affaires scolaires font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des mercredis découverte. Conformément à la joi « informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès de rectification ou d'opposition au traitement de ces informations»

